



Pour diffusion immédiate

## **Communiqué**

### **Réforme du droit associatif :**

#### ***Pour une vraie consultation***

(Montréal, le 10 mai 2005) Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome, qui représente plus de 4 000 organismes répartis sur tout le Québec, se réjouit de l'engagement pris le 4 mai devant l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, Monsieur Michel Audet, à l'effet de tenir une « consultation très large » à l'égard de la réforme du droit associatif.

« La réforme proposée l'automne dernier par le Registraire des entreprises, à l'évidence, ne tient pas la route, de dire Daniel Lamoureux, coordonnateur du Comité aviseur de l'action communautaire autonome. Elle aurait eu notamment pour impact de mettre en péril le patrimoine collectif des Québécois en niant la fonction véritable du mouvement social et en évacuant l'essence même des organismes communautaires. »

On se rappellera que le Comité aviseur de l'action communautaire autonome s'était opposé début 2005 à cette réforme, en disant :

OUI à la modernisation du cadre juridique des OBNL,

NON aux orientations proposées et

OUI à une approche concertée gouvernement / milieu communautaire.

« Reste à voir, de reprendre Daniel Lamoureux, quelle forme prendra cette 'large consultation' et quelle écoute le gouvernement accordera aux groupes communautaires. » Dans son mémoire présenté au Registraire des entreprises en février 2005, le Comité aviseur avait réclamé une consultation exhaustive du milieu associatif par le biais d'une commission indépendante.